

Corps des directeurs de recherche du développement durable

- ➔ **Fiche technique n°1 – Avanc.DR1** (directeur de recherche de 1^{ère} classe)
- ➔ **Dos_candid._DR1** (dossier de candidature agent)
- ➔ **Promo.DR1_FIP**(fiche individuelle de proposition d'avancement au grade de DR1)

- ➔ **Fiche technique n°2 – Avanc.DRCE1** (directeur de recherche de classe exceptionnelle 1^{er} échelon)
- ➔ **Dos_candid._DRCE 1-2** (dossier de candidature agent)
- ➔ **Promo.DRCE1_FIP** (fiche individuelle de proposition d'avancement au grade de DRCE1)

- ➔ **Fiche technique n°3 – Avanc.DRCE2** (directeur de recherche de classe exceptionnelle 2^e échelon)
- ➔ **Dos_candid._DRCE 1-2** (dossier de candidature agent)
- ➔ **Promo.DRCE2_FIP** (fiche individuelle de proposition d'avancement au grade de DRCE2)

- ➔ **Fiche technique n°4 – Avanc.CRHC** (chargé de recherche hors classe)
- ➔ **Dos_candid._CRHC** (dossier de candidature agent)
- ➔ **Promo.CRHC_FIP** (fiche individuelle de proposition d'avancement au grade de DRCE2)

En raison de la réorganisation à venir du service gestion de la DRH, les contacts indiqués sont susceptibles de changer dans les mois à venir

Fiche technique n°1 – Avanc. DR1

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 1ÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE **2020**

Les conditions statutaires	Sont proposables : <ul style="list-style-type: none">• les directeurs de recherche de 2^e classe justifiant de 4 années d'ancienneté au moins dans ce grade.
Les règles de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Aptitude à la direction de recherche et à la coordination de recherches ;• Culture scientifique débordant sa propre spécialité ;• Expertise, rayonnement international et prospective ;• Pertinence du projet personnel / fonctions exercées ;• Responsabilité d'unité, d'équipe de recherche, ou de grands programmes ;• Responsabilités nationales ou internationales ;• Représentativité et rayonnement ;• Prospective et politique de recherche et d'expertise.
Les textes de référence	Décrets n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2020.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2018 au titre de 2019 :

Nb de candidatures	15 agents
Nb d'agents retenus	6 agents
Age moyen des agents retenus	50 ans 6 mois

Les dates :

Remontée des candidatures vers DRH/MGS1 d'établissements	30/08/19
Réception par la DRH des avis des établissements	04/10/19
Date prévisible de la commission d'évaluation	4 -8 Nov 2019

Processus de remontée des propositions de promotion :

1 – Le dossier de candidature (format en annexe) de l'agent comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique ;
- Une liste des publications respectant la classification proposée en II.2 du dossier scientifique type.

Le candidat veillera à bien remplir son domaine de compétence en respectant la nomenclature CESAAR.
Il adressera son dossier de candidature à la DRH/MGS1 (adresse mail ci-dessous) et mettra en copie son service RH d'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

2 – La direction de l'établissement communiquera à la DRH

- une fiche individuelle candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Composition du dossier du candidat

Documents	Format et nommage des documents
Dossier de candidature	« NOM.Prenom-DR1-candidature.pdf »
Fiche individuelle	« NOM.Prénom-FI-DR1.pdf »

Les contacts

DRH/G/MGS/MGS1	Marion BAUD – adjointe bureau MGS1 marion.baud@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 47
	Ivan ROCHARD préfigurateur du bureau TERCO1 ivan.rochard@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 71 25
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

Fiche technique n°2 – Avanc.DRCE1

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 1^{er} ÉCHELON AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Les conditions statutaires	Sont proposables : <ul style="list-style-type: none">les directeurs de recherche de 1ère classe qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans le 3^e échelon de ce grade.
Les règles de gestion	Outre, les critères demandés pour le passage de DR2 à DR1 : <ul style="list-style-type: none">Qualités humaines, emprise directe sur la réalité ;Référence internationale d'une communauté scientifique ;Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ;Forte reconnaissance nationale et internationale.
Les textes de référence	Décrets n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2020. Le volume d'agents DRCE1 est limité à 10 % de l'effectif des DR1.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2018 au titre de 2019 :

Nb de candidatures	21 agents
Nb d'agents retenus	1 agent

Les dates :

Remontée des candidatures vers DRH/MGS1 d'établissements	30/08/19
Réception par la DRH des avis des établissements	04/10/19
Date prévisible de la commission d'évaluation	4 -8 Nov 2019

Processus de remontée des propositions de promotion :

1 – Le dossier de candidature (format en annexe) de l'agent comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique ;
- Une liste des publications respectant la classification proposée en II.2 du dossier scientifique type.

Le candidat veillera à bien remplir son domaine de compétence en respectant la nomenclature CESAAR. Il adressera son dossier de candidature à la DRH/MGS1 (adresse mail ci-dessous) et mettra en copie son service RH d'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

2 – La direction de l'établissement communiquera à la DRH

- une fiche individuelle candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Composition du dossier :

Documents	Format et nommage des documents
Dossier de candidature	« NOM.Prenom-DRCE1-candidature.pdf »
Fiche individuelle	« NOM.Prénom-FI-DRCE1.pdf »

Les contacts :

DRH/G/MGS/MGS1	Marion BAUD – adjointe bureau MGS1 marion.baud@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 47
	Ivan ROCHARD préfigurateur du bureau TERCO1 ivan.rochard@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 71 25
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

Fiche technique n°3 – Avanc. DRCE2

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 2^e ÉCHELON AU TITRE DE L'ANNÉE **2020**

Les conditions statutaires	Sont proposables : <ul style="list-style-type: none">les directeurs de recherche de classe exceptionnelle 1er échelon qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans cet échelon.
Les règles de gestion	Outre, les critères demandés pour le passage de DR2 à DR1 : <ul style="list-style-type: none">Qualités humaines, emprise directe sur la réalité ;Référence internationale d'une communauté scientifique ;Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ;Forte reconnaissance nationale et internationale.
Les textes de référence	Décrets n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2020. Le volume d'agents DRCE2 est limité à 10 % de l'effectif des DR1.

Informations sur la précédente commission d'évaluation tenue en 2018 au titre de 2019 :

Nb de candidatures	4 agents
Nb d'agents retenus	2 agents

Les dates :

Remontée des candidatures vers DRH/MGS1 d'établissements	30/08/19
Réception par la DRH des avis des établissements	04/10/19
Date prévisible de la commission d'évaluation	4 -8 Nov 2019

Processus de remontée des propositions de promotion :

1-Le dossier de candidature (format en annexe) de l'agent comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique ;
- Une liste des publications respectant la classification proposée en II.2 du dossier scientifique type.

Le candidat veillera à bien remplir son domaine de compétence en respectant la nomenclature CESAAR.
Il adressera son dossier de candidature à la DRH/MGS1 (adresse mail ci-dessous) et mettra en copie son service RH d'établissement.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau de la commission d'évaluation pour chacun des candidats.

2- La direction de l'établissement communiquera à la DRH

- une fiche individuelle candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Documents	Format et nommage des documents
Dossier de candidature	« NOM.Prenom-DRCE2-candidature.pdf »
Fiche individuelle	« NOM.Prénom-FI-DRCE2.pdf »

Les contacts :

DRH/G/MGS/MGS1	Marion BAUD – adjointe bureau MGS1 marion.baud@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 47
	Ivan ROCHARD préfigurateur du bureau TERCO1 ivan.rochard@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 71 25
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

Fiche technique n°4 – Avanc. CRHC

PROMOTION AU CHOIX AU GRADE DE CHARGE DE RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Les conditions statutaires	Sont promouvables à l'avancement au choix de chargé de recherche hors classe, les chargés de recherche parvenus au <u>7e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins 4 ans</u> de services effectifs en qualité de chargé de recherche de classe normale.
Les textes de référence	Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret n°2018-916 du 25 octobre 2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et la date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion 2020 est estimé à 11. Les agents sont promus à compter du 1 ^{er} janvier 2020 sous réserve de remplir les conditions statutaires à cette même date. Si la condition d'échelon est obtenue dans l'année, la prise d'effet se fait à la date du changement d'échelon.
Règles de gestion	Les critères d'examen des candidatures sont définis par la COMEVAL. Les candidats doivent soumettre leur candidature selon le format joint en annexe. Le grade de CRHC reconnaît une carrière de chercheur qui peut être centrée sur la recherche, l'expertise, l'administration ou l'animation de la recherche. L'examen des dossiers prend en compte la contribution du chercheur aux missions des établissements.

Calendrier prévisionnel

Remontée des candidatures vers DRH/MGS1 d'établissements	30/08/19
Envoi par les établissements des tableaux de synthèse des candidats	13/09/19
Réception par la DRH des avis des établissements	04/10/19
Date prévisible de la commission d'évaluation	4 -8 Nov 2019

Processus de remontée des propositions de promotion :

1-Le dossier de candidature (format en annexe) de l'agent comprend :

- un CV détaillé ;
- un dossier scientifique ;
- Une liste des publications respectant la classification proposée en II.2 du dossier scientifique type.

Le candidat veillera à bien remplir son domaine de compétence en respectant la nomenclature CESAAR.
Il adressera son dossier de candidature à la DRH/MGS1 (adresse mail ci-dessous) et mettra en copie son service RH d'établissement.

2- La direction de l'établissement communiquera à la DRH

- **un tableau de synthèse** des candidatures (celle-ci permettra la répartition des dossiers entre membres de la comeval)
- **une fiche individuelle** candidat retraçant les éléments essentiels du parcours, les fonctions exercées, et l'avis sur la manière de servir de l'agent.

Documents	Format et nommage des documents
Dossier de candidature	« NOM.Prenom-CRHC-candidature.pdf»
Fiche individuelle	« NOM.Prénom-FI-CRHC.pdf »

Correspondants :

En raison d'une réorganisation de la DRH et de son service gestion, les correspondants ci-dessous sont susceptibles de changer.

DRH/G/MGS/MGS1	Marion BAUD – adjointe bureau MGS1 marion.baud@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 47
	Ivan ROCHARD préfigurateur du bureau TERCO1 ivan.rochard@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 71 25
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs Marie-Christine BAGNATI marie-christine.bagnati@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89